

**Avis sur le Schéma Interrégional du Massif des Vosges (SIMV)et de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges. (CIMV).**

**Le Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020 fait un diagnostic détaillé du massif et liste les principaux enjeux.**

**La Région Lorraine est particulièrement concernée puisqu'elle couvre la plus grande partie du territoire du massif 45% faisant presque jeu égal avec l'Alsace 44% le reste : 11% revenant à la Franche Comté.**

**Il aborde ensuite les orientations et objectifs pour la période 2006-2020.**

**A cette occasion, un catalogue assez exhaustif a été élaboré.à forte connotation environnementale qui nous parait riche et complet.**

**La Convention Interrégionale du Massif des Vosges -dans ses différents axes - tente d'apporter des réponses concrètes au SIMV. Cependant, malgré l'augmentation significative de crédits mis en oeuvre 20M de l'Etat et autant des Régions dont 8,6M pour la Lorraine contre respectivement : 7 M de l'Etat et autant des régions lors de la dernière convention 2000-2006 ; de nombreuses intentions restent en forme de souhaits comme la réouverture de la ligne ferroviaire de Gérardmer qui serait un exemple de réalisation dans un concept de développement durable.**

**Le nombre important de projet démontre cependant la réactivité et la vivacité des acteurs du Massif qui se sentent unis et attachés par un territoire riche et ce malgré les « frontières » régionales.**

**Tout en actant l'important travail réalisé, nous regrettons que le CES n'ait pas été associé aux différentes étapes des travaux.**

**Il invite la région à poursuivre ses efforts en faveur du massif dans le cadre du présent CPER et au-delà afin de réaliser le maximum des objectifs du SIMV.**